

Décharge :

(Pour les moins de 18 ans : à remplir par le responsable légal)

Je soussigné _____

autorise _____

à participer au pèlerinage Diocésain à Lourdes, comme malade hospitalisé. J'autorise le médecin des pèlerinages à prendre toutes dispositions médicales qui s'avèreraient urgentes et nécessaires.

Date : _____ Signature :

Personne responsable du paiement (pour les personnes sous tutelle)

NOM : _____

Adresse : _____

Le malade accepte les conditions :

Ayant pris connaissance de toutes les informations de cette fiche, je désire participer au pèlerinage de Lourdes comme malade hospitalisé, avec le Diocèse de Verdun.

J'accepte toute décision du Comité Médical qui examinera ce dossier.

Date : _____

Signature :

Par ailleurs : J'autorise ou Je n'autorise pas la diffusion (télévision, internet, journaux ou autres) de photos, de vidéos ou de tout autre support sur lequel je figure

Date : _____

Signature :

DIOCESE DE VERDUN

Lourdes 2018

21 au 27 Juillet

**Demande d'admission
comme Malade Hospitalisé**



Documents à compléter :

La Demande d'admission : ce document sera conservé au secrétariat des Pèlerinages pour tous besoins de communication avec vous.

Le Dossier médical : il est à remplir par votre médecin traitant et sera transmis, dans le respect du secret médical, au(x) médecin(s) accompagnant les malades de Verdun à Lourdes. Il intègre un volet « fiche de soins » à faire remplir par l'infirmière.

*Ces deux documents doivent être retournés au plus tôt et **avant le 30 Avril 2018** à l'Œuvre des Pèlerinages*



OEUVRE DES PELERINAGES

29 Rue de la Paix – BP 50090

55103 VERDUN Cedex

☎ 03.29.86.00.22

☎ 06.70.29.62.31

Registre des opérateurs de voyage n°IM055110002

Tarifs

Hébergement et Transport :

Les malades seront hébergés à l'**ACCUEIL NOTRE DAME**

Pour le voyage en train spécial TGV et l'hébergement à l'Accueil Notre Dame, nous vous demandons une participation de **515 €**.

Pour se rendre en gare de Metz, une navette sera disponible au départ de Bar Le Duc et de Verdun pour celles et ceux qui peuvent monter dans un car non médicalisé : ajouter un **supplément de 20 €**

L'Hospitalité Diocésaine de Verdun prendra les malades en charge au départ des navettes ou de la gare de Metz. Elle se décharge de toute responsabilité pour les autres départs et retours.

Les prix comprennent :

- ✓ La pension complète à l'Accueil Notre-Dame ainsi que le transport en TGV (aller/retour).
- ✓ Le transport Gare de Lourdes-Hôtel, aller/retour.
- ✓ Le transport en navette Bar-Le-Duc-Metz ou Verdun-Metz, aller/retour, si cette option a été retenue à l'inscription.
- ✓ Une collation et un plateau-repas servis dans le train à l'aller et au retour.
- ✓ La responsabilité civile couvrant les dommages matériels ou corporels à autrui, la perte, vol ou détérioration des bagages, l'individuelle accident des participants et l'assurance assistance et rapatriement.

Les prix ne comprennent pas :

- ✓ Les quêtes et dépenses à titre personnel.



Mr, Mme, Mlle... NOM : _____

Prénom : _____ Né(e) le _____

Profession : _____ Tel : _____

Adresse : _____

Serez-vous accompagné ? OUI NON

Si oui, par : _____ Tel : _____

Logé à Lourdes à : _____

Contact en Meuse :

Personne à contacter si besoin, **entre les 21 et 27 Juillet 2018**

Nom, Adresse, Tel : _____

Voyage : Départ et retour : Gare de Metz

Prendra la navette OUI NON

Au départ de BAR LE DUC VERDUN

La solidarité :

Le prix veut permettre la participation du plus grand nombre, mais il ne couvre pas tous les frais. C'est grâce à des gestes de solidarité que nous pouvons continuer à agir ainsi.

Il se peut que ce prix soit cependant un obstacle à votre participation. Dans ce cas, contactez-nous. Nous attachons une grande importance à ce que chacun participe à la hauteur de ses moyens.

(D'autres types de solidarités ou aides sont possibles : consultez vos services sociaux... peut être pouvez-vous bénéficier d'une remise de pension...).

Le Comité Médical :

Le(s) médecin(s) du Pèlerinage examine(nt) le *Dossier médical* rempli par votre médecin, afin de préparer au mieux votre prise en charge avec l'aide des membres de l'Hospitalité.

Il peut être amené à compléter son information auprès de votre médecin.

De manière exceptionnelle, si le nombre de candidatures dépasse le nombre de places, pour raisons médicales graves, ou pour dossier médical incomplet, il peut refuser une demande et la reporter d'une année. Dans tous les cas, il donne priorité aux malades qui n'ont pas participé au pèlerinage les dernières années.

Après acceptation, le paiement sera effectué de préférence par chèque en un ou plusieurs versements avant le 15 Juin 2018.

Les virements sont plus compliqués à suivre, mais ils sont possibles :

Caisse d'Épargne Œuvre des Pèlerinages 08004089887

L'Hospitalité :

Constituée de bénévoles et de professionnels de santé, elle assure la prise en charge des soins et de tous les déplacements à l'intérieur ou à l'extérieur du sanctuaire. Elle s'assure des bonnes conditions d'hébergement.

Les parents d'enfants hospitalisés sont généralement logés avec des pèlerins ou hospitaliers. Mais à tout moment de la journée, ils peuvent rejoindre le groupe des malades. Leur présence est vivement souhaitée et ils sont les bienvenus au sein de l'hospitalité. Une solution d'hébergement auprès de l'enfant à l'Accueil Notre Dame peut être étudiée.

La solidarité :

Le prix veut permettre la participation du plus grand nombre, mais il ne couvre pas tous les frais. C'est grâce à des gestes de solidarité que nous pouvons continuer à agir ainsi.

Il se peut que ce prix soit cependant un obstacle à votre participation. Dans ce cas, contactez-nous. Nous attachons une grande importance à ce que chacun participe à la hauteur de ses moyens.

(D'autres types de solidarités ou aides sont possibles : consultez vos services sociaux... peut être pouvez-vous bénéficier d'une remise de pension...).

Le Comité Médical :

Le(s) médecin(s) du Pèlerinage examine(nt) le *Dossier médical* rempli par votre médecin, afin de préparer au mieux votre prise en charge avec l'aide des membres de l'Hospitalité.

Il peut être amené à compléter son information auprès de votre médecin.

De manière exceptionnelle, si le nombre de candidatures dépasse le nombre de places, pour raisons médicales graves, ou pour dossier médical incomplet, il peut refuser une demande et la reporter d'une année. Dans tous les cas, il donne priorité aux malades qui n'ont pas participé au pèlerinage les dernières années.

Après acceptation, le paiement sera effectué de préférence par chèque en un ou plusieurs versements avant le 15 Juin 2018.

Les virements sont plus compliqués à suivre, mais ils sont possibles :

Caisse d'Épargne Œuvre des Pèlerinages 08004089887

L'Hospitalité :

Constituée de bénévoles et de professionnels de santé, elle assure la prise en charge des soins et de tous les déplacements à l'intérieur ou à l'extérieur du sanctuaire. Elle s'assure des bonnes conditions d'hébergement.

Les parents d'enfants hospitalisés sont généralement logés avec des pèlerins ou hospitaliers. Mais à tout moment de la journée, ils peuvent rejoindre le groupe des malades. Leur présence est vivement souhaitée et ils sont les bienvenus au sein de l'hospitalité. Une solution d'hébergement auprès de l'enfant à l'Accueil Notre Dame peut être étudiée.